



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2020-112

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **PREF-DCL**

32-2020-10-02-002 - Arrêté instituant la commission de recensement des votes pour les élections à la commission de conciliation en matière d'urbanisme (2 pages)

Page 3

## **PREF-DSRHM**

32-2020-10-02-003 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous- préfète de Mirande afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous-préfète de Condom (2 pages)

Page 6

PREF-DCL

32-2020-10-02-002

Arrêté instituant la commission de recensement des votes  
pour les élections à la commission de conciliation en  
matière d'urbanisme

*Arrêté instituant la commission de recensement des votes pour les élections à la commission de  
conciliation en matière d'urbanisme*



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Service des relations avec les collectivités locales**

## **A R R Ê T É**

**instituant la commission de recensement des votes pour les élections  
à la commission de conciliation en matière d'urbanisme**

**Le Préfet du Gers,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment les articles L 132-14 et R 132-10 et suivants ;

**VU** le code électoral ;

**VU** les propositions de l'association départementale des maires ;

**SUR** la proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Il est institué une commission de recensement des votes pour les élections à la commission de conciliation en matière d'urbanisme, composée comme suit :

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| - Le préfet ou son représentant | Président |
| - Mme Christine LAPEYRE-ROSSI   | Maire     |
| - M. Louis TURCHI               | Maire     |

Le secrétariat sera assuré par M. Didier ROTA.

### **ARTICLE 2** :

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

### **ARTICLE 3** :

La commission de recensement des votes est chargée de procéder au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats.

.../...

ARTICLE 4 :

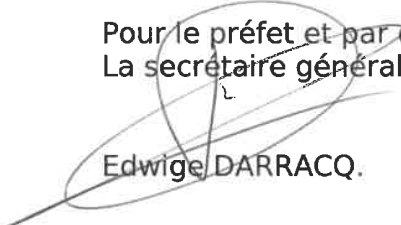
La commission de recensement des votes se réunira le mardi 13 octobre 2020, à 9 heures 30.

ARTICLE 5 :

Madame la secrétaire générale de la préfecture du Gers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Fait à AUCH, le - 2 OCT. 2020

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Edwige DARRACQ.

PREF-DSRHM

32-2020-10-02-003

Arrêté portant délégation de signature à Mme Delphine  
GRAIL-DUMAS, sous- préfète de Mirande afin d'assurer  
l'intérim des fonctions de sous-préfète de Condom



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers**  
**Direction de la stratégie, des ressources humaines et des moyens**  
**Service des coordinations et de l'appui territorial**  
**Bureau de la coordination administrative**

**ARRÊTÉ**  
portant délégation de signature  
à Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète de MIRANDE afin d'assurer l'intérim  
des fonctions de sous-préfète de Condom

Le préfet du Gers,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et notamment l'article 43 10<sup>ème</sup> alinéa, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers,

VU le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 4 décembre 2018 nommant Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète de Mirande,

VU le décret du 12 août 2020 portant cessation de fonctions de Mme Isabelle SENDRANÉ sous-préfète de Condom ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 août 2020 portant désignation de Mme Delphine GRAIL-DUMAS, en qualité de sous-préfète de Condom par intérim ;

VU la décision préfectorale du 28 septembre 2020 nommant M. Frédéric POINSIGNON, attaché d'administration de l'État, en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture de Condom ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1ER** : Délégation de signature est donnée à Mme Delphine GRAIL-DUMAS sous-préfète de MIRANDE, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents de l'arrondissement de Condom, dans le cadre de l'intérim des fonctions de sous-préfète de Condom.

3 Place du Préfet Claude Erignac – 32000 AUCH  
Tél : 05 62 61 44.00  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)

Sont seuls exclus de cette délégation :

- les réquisitions de la force armée,
- les arrêtés de conflit,
- les décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- la réquisition du comptable.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à **Mme Delphine GRAIL-DUMAS**, à l'effet de signer pour l'ensemble du département toutes décisions relatives :

- Au tourisme :

- le classement des offices de tourisme,
- les procédures de dénomination communes touristiques et stations classées,
- l'agrément maître restaurateur,
- les jeux : ouvertures annuelles des hippodromes, avis dans le cadre de la procédure des casinos (agrément, création...),
- les réglementations professionnelles et commerciales.

- Aux surfaces commerciales soumises à autorisation dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Delphine GRAIL-DUMAS**, la délégation de signature relative à l'intérim des fonctions de sous-préfète de Condom sera exercée par **Mme Edwige DARRACQ**, secrétaire générale de la préfecture.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric POINSIGNON**, attaché d'administration de l'État, chargé des attributions de secrétaire général de la sous-préfecture de Condom, à l'effet de signer, pour l'arrondissement de Condom :

• **les correspondances courantes :**

- correspondances n'emportant pas décision,
- accusés de réception des pièces,
- récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
- demandes d'extrait n° 2 des casiers judiciaires,
- récépissés de déclaration d'une manifestation sportive.

• **les actes et les décisions suivants :**

- attestations de délivrance de permis de chasser.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric POINSIGNON**, cette délégation de signature sera exercée par **Mme Véronique PECAL**, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

**ARTICLE 5 :** Le précédent arrêté préfectoral n°32-2020-08-24-005 en date du 24 août 2020, donnant délégation de signature à **Mme Delphine GRAIL-DUMAS** sous-préfète de Condom par intérim, est abrogé au lendemain de la date de publication du présent arrêté, qui voit le présent arrêté entrer en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture, Mme la sous-préfète de Mirande, sous-préfète de Condom par intérim, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de L'État.

Auch, le - 2 OCT. 2020

Le Préfet



Xavier BRUNETIERE